RÉPONSES DE GAZIFÈRE INC. AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS Nº 3 DE L'ACIG
DEMANDE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU MÉCANISME INCITATIF, À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2011 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2011

PHASE 4 – APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2011 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2011

Demande #1

Référence : Décision, D-2010-125, R-3724-2010, 17 septembre 2010, prg. 10 :

> « [10] De plus, la Régie ne retient pas comme enjeu au présent dossier l'interfinancement, […] Seul l'impact des prévisions de volume sur l'établissement du revenu requis et des tarifs de Gazifère ainsi que, le cas échéant, la problématique reliée au traitement des écarts pouvant être constatés en fin d'année sont pertinents au présent dossier. » (Nous soulignons.)

Référence : Réponses de Gazifère inc. à la demande de renseignements no. 1 de l'ACIG, R-3724-2010, 4 mai 2010, GI-6, doc. 1, réponse à la question 2.9 :

> «Tel que spécifié en réponse à la question 2.8, Gazifère a toujours utilisé les contrats pour établir la projection volumétrique de cette clientèle [au service interruptible]. [...]
>
> [...] Il est vrai de dire que le prix de la fourniture de gaz est le facteur déterminant dans le choix énergétique de cette clientèle. [...]
>
> De plus, parmi les 4 clients qui ont utilisé le service interruptible durant les années 2006 à 2010, l'un d'eux a fermé son usine dans l'Outaouais et 2 autres se sont prévalus de la loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. [...]»

Questions :

1) Veuillez fournir la prévision de Gazifère, pour l'année tarifaire 2011, de la situation concurrentielle du gaz naturel par rapport aux énergies alternatives disponibles à sa clientèle au service interruptible.

Réponse 1.1 :

As part of the quarterly rate adjustment methodology (QRAM), EGD prepares a 12-month forecast of gas costs. This forecast is then used to establish the gas supply charge included in Gazifère's rates. This charge is updated every quarter. As of October 1st, 2010, the gas supply charge included in Gazifère's rates is 15.47 cents/m3. Gazifère does not carry out an analysis of natural gas competitive position versus alternative fuels for its interruptible customers.

2) Veuillez confirmer, si tel est le cas, que seulement deux (2) clients sont destinés à consommer les volumes inclus dans le dossier tarifaire 2011 pour le service interruptible.

Réponse 1.2 :

C'est exact.

3) Est-ce que ces deux (2) clients prévus au service interruptible étaient parmi les quatre (4) clients qui ont utilisé le service interruptible durant les années 2006 à 2010?

Réponse 1.3 :

Oui.

4) Est-ce que les deux (2) clients en question qui se sont prévalus de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies* consomment présentement du gaz naturel livré selon le service interruptible de Gazifère? Si oui, veuillez spécifier les quantités consommées selon ce service interruptible du 1 janvier au 31 août 2010 et celles consommées durant la même période en 2009. Veuillez également spécifier les

quantités prévues pour ces deux (2) clients pour l'année tarifaire 2010 compte tenu de la consommation réelle au 30 août 2010 et celles prévues pour l'année tarifaire 2011.

Réponse 1.4 :

Seulement un des deux clients qui se sont prévalus de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies consomme en date d'aujourd'hui. L'autre client a fermé son usine à Gatineau en août 2010.

Le client qui consomme encore aujourd'hui a consommé 7 291 300 m^3 durant la période du 1er janvier au 31 août 2010, alors qu'il avait consommé 3 637 800 m^3 pour la même période en 2009.

Considérant la consommation réelle de ce client au mois de septembre 2010 ainsi que la consommation prévue selon le dernier contrat signé par ce client pour le restant de l'année 2010, Gazifère prévoit que ce client consommera 8 308 600 m^3 en 2010. La consommation prévue pour ce client en 2011 retrouvée à la pièce GI-36, document 1, provient du dernier contrat signé à ce jour par ce client et correspond à 2 000 000 m^3.

5) Veuillez fournir les informations demandées à la question ci-haut pour le quatrième client qui a utilisé le service interruptible durant les années 2006 à 2010.

Réponse 1.5 :

Le quatrième client a consommé 12 360 100 m^3 durant la période du 1er janvier au 31 août 2010, alors qu'il avait consommé 11 747 100 m^3 pour la même période en 2009.

Considérant la consommation réelle de ce client au mois de septembre 2010 ainsi que la consommation prévue selon le dernier contrat signé par ce client pour le restant de l'année 2010, Gazifère prévoit que ce client consommera 15 559 300 m^3 en 2010. La consommation prévue pour ce client en 2011 retrouvée à la pièce GI-36, document 1, provient du dernier contrat signé à ce jour par ce client et correspond à 6 674 300 m^3.

6) Est-ce que Gazifère est en discussion en vue de la signature de contrats pour le service interruptible avec d'autres clients potentiels? Si oui, fournir les quantités qui pourraient être livrées durant l'année tarifaire 2011 à ce(s) client(s).

Réponse 1.6 :

Non.

Demande #2

Référence : Demande amendée, 27 août 2010, R-3724-2010, p. 9 :

« **AUTORISER** la Demanderesse à inclure les montants liés à ses propositions de mécanisme incitatif axé sur le PGEÉ et d'introduction d'un CASEP dans l'établissement du revenu requis de l'année témoin 2011 à titre d'exclusion; »

Questions :

1) Pourquoi proposer une telle bonification maintenant ?

Réponse 2.1 :

Voir les réponses aux questions 14.1 et 14.2 de la Régie à la pièce GI-41, document 1, pour connaître les raisons soutenant la proposition de Gazifère d'introduire un mécanisme incitatif axé sur la performance du PGEÉ.

Voir la réponse à la question 17.1 de la Régie à la pièce GI-41, document 1, pour connaître les raisons soutenant la proposition de Gazifère d'introduire un fonds CASEP.

2) Quelles sont les classes tarifaires qui assumeront cette bonification ?

What are the rate classes that will assume these new charges?

Réponse 2.2 :

The SSM amount of $79,000 is allocated to Rate 1 and Rate 2 customer classes on the basis of projected volumetric savings in 2011. The allocation is as follows:

	DSM Volumetric Savings	% proportion		SSM
Rate 1	302,372	52%	$	41,150
Rate 2	278,117	48%	$	37,850
	580,489	100%	$	79,000

The "Fonds CASEP" amount of $75,000 is allocated fully to Rate 2 as only residential customers are eligible for the program.

* * *